



Maître d'Ouvrage :

Ville de Champhol

**15 rue de la Mairie
28300 CHAMPHOL**

Marché Public de Prestation de Service

**Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics.**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

➤ Acte d'engagement (AE)

LOT N°2

**Mission de coordination de sécurité et protection de la santé (SPS)
pour l'extension des vestiaires du stade.**

Date limite de remise des offres : 08 août 2018

Personne habilitée à donner les renseignements : le Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus

Ordonnateur : Monsieur Christian GIGON – Maire de la ville de CHAMPHOL

Maître d'œuvre : Archigone Cabinet d'Architecture 10 rue Marceau 28600 LUISANT.

**Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Administrateur adjoint des Finances Publiques
de Chartres Banlieue - 8 impasse du Quercy – 28115 LUCE CEDEX**



ARTICLE 1 – CONTRACTANT(S)

Je soussigné :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

dont le siège social est :

Immatriculée à l'INSEE sous le numéro :

et au registre du commerce et des sociétés de :

sous le n° :

Après avoir pris connaissance des différents documents constituant ce marché :

- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Bordereau des prix unitaires

M'ENGAGE sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses particulières, et des documents qui y sont mentionnés, à exécuter les prestations qui y sont définies, aux conditions ci-après.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans la lettre de consultation.

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE :

Désignation de l'opération :

Le présent marché a pour objet l'intervention d'un coordonnateur SPS dans le cadre des travaux d'extension des vestiaires du stade.

Contenu de la mission :

Le contenu et l'étendue des missions sont définis dans le CCP.



ARTICLE 3 – OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

Unité monétaire dans laquelle sera conclu le marché : Euro

Prix des prestations :

Les prestations prévues au marché seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire égal à (montant à reprendre de la D.P.G.F détaillant les différentes phases techniques) :

| | |
|---------------------------|--|
| Montant HT | |
| TVA | |
| <u>Montant TTC</u> | |

L'offre est réputée être établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de (mois zéro).

Les prix sont fermes et révisables dans les conditions énumérées à l'article 4 du CCP.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

La personne publique se libèrera des sommes dues au titre du présent marché selon le mode de règlement suivant : Mandat administratif.

Compte ouvert au nom de : (1)
bancaire)

(joindre un relevé d'identité

Sous le numéro (2)

| | | | |
|-------------|--------------|--------------|---------|
| | | | |
| CODE BANQUE | CODE GUICHET | N° DE COMPTE | CLÉ RIB |

Établissement (libellé en toutes lettres) :

Adresse :



ARTICLE 5 – DELAIS D'EXECUTION

4.1- Durée de validité du marché

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché.
(voir CCP)

4.2- Délais d'exécution

Voir CCP

Fait en un seul original

A _____, le

Mention(s) manuscrite(s)

" Lu et approuvé "

Signature(s) de l' (des) Entrepreneurs

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement:

A CHAMPHOL, le

Le Conseiller Général d'Eure et Loir,
Maire de Champhol,

Christian GIGON

Copie certifiée conforme à l'original pour valoir exemplaire unique destiné au nantissement
(article 106 du C.M.P).

A CHAMPHOL, le

Le Conseiller Général d'Eure et Loir,
Maire de Champhol,

Christian GIGON

Notifié à l'Entrepreneur par le Maire de Champhol en recommandé avec accusé de réception
le (date de réception de l'avis) :



Reçu en notification le

par l'Entrepreneur.



LOT : 2 : Mission de coordination SPS

BORDEREAU DES PRIX FORFAITAIRES

Le présent bordereau des prix (BP) constitue l'annexe financière à l'acte d'engagement (AE) du présent marché.

Les prix stipulés au présent Bordereau des Prix (BP) sont réputés :

- Stipulés en € HT
- Le taux de remise (en %) inclus

| Phase de conception | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|---|-----------------|------------------|
| Constitution du DUI Ouverture du registre journal de la coordination Rédaction des sujétions à apporter au dossier de consultation des entreprises PGC PPSPS des entreprises | | |
| TOTAL GENERAL | | |

| Phase de réalisation | TOTAL HT | TOTAL TTC |
|---|-----------------|------------------|
| Inspections communes avec chaque entreprise Réunions de coordination SPS Participation aux réunions de chantier Visite du chantier Complément du DIU Consignation sur Registre Journal Finalisation et remise du DUI | | |
| TOTAL GENERAL | | |

Fait à
Le



Le titulaire,
Cachet commercial et signature

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement de contrat de sous-traitance.

MARCHE:

Maître de l'ouvrage:

Titulaire du marché:

Objet:

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES:

Nature:

Montant TVA comprise:

SOUS-TRAITANT:

Nom, raison ou dénomination sociale:

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société:

Numéro d'identité d'entreprise (SIREN):

Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers:

Adresse:

Compte à créditer (Ets de crédit, agence ou centre, n° de compte):

CONDITIONS DE PAIEMENTS DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

Modalités de calcul et de versement des acomptes : idem au marché

date (ou mois) d'établissement des prix : idem au marché

Modalités d'actualisation des prix : idem au marché

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses:
idem au marché.



Personne habilitée à donner les renseignements: Monsieur Le Maire de CHAMPHOL

Comptable assignataire des paiements: Monsieur Le Trésorier Principal de Chartres Banlieue (LUCE).

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs ne pas tomber (que la société pour laquelle nous intervenons ne tombe pas) sous le coup de l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, ou sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

A _____, le

Le Sous-Traitant,

Accepté le présent acte de sous-traitance:

A CHAMPHOL, le

Le Conseiller Général d'Eure et Loir,
Maire de Champhol,

Christian GIGON

A _____, le

Le Mandataire,

